

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 20 mai 2022	N° 2022-308

Convocation du 13 mai 2022

Aujourd'hui vendredi 20 mai 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET
M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX
Mme Nathalie DELATTRE à M. Franck RAYNAL
M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Thierry MILLET à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean TOUZEAU à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 15h50
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO à partir de 16h00
M. Jean-François EGRON à Mme Françoise FREMY à partir de 16h25
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h30
Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL de 12h40 à 13h35 et de 15h10 à 16h15
M. Patrick PAPADATO à Mme Céline PAPIN jusqu'à 11h00
Mme Delphine JAMET à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 11h00
M. Alexandre RUBIO à Mme Myriam BRET à partir de 16h00
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY à partir de 14h30
M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET jusqu'à 11h20
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h00
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 15h00
Mme Simone BONORON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 14h30
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PEScina à partir de 16h00
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 13h12
M. Gérard CHAUSSET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 14h30
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 15h08
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Stéphanie ANFRAY de 12h00 à 13h35
M. Christophe DUPRAT à M. Patrick BOBET à partir de 15h10
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 14h30
M. Guillaume GARRIGUES à M. Franck RAYNAL à partir de 15h15
Mme Nathalie LACUEY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h00
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN à partir de 16h25
M. Jacques MANGON à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h00
M. Michel POIGNONEC à Gwénaél LAMARQUE à partir de 11h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 11h00
Mme Marie RECALDE à M. Frédéric GIRO à partir de 14h30
M. Fabien ROBERT à M. Michel LABARDIN à partir de 13h10
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Jérôme PEScina à partir de 14h30
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 15h08

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 20 mai 2022	Délibération
	Direction de la Nature	N° 2022-308

Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural "Produire, Partager et Manger Local" - Convention triennale de partenariat 2023-2025 - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole porte de nombreuses actions sur les sujets agricoles et alimentaires. La métropole anime depuis 2017 le Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable et a adopté, en Conseil du 30 novembre 2018, une Politique agricole métropolitaine, alimentaire et durable.

Cette politique agricole vise à maintenir, renforcer et développer les activités agricoles sur son territoire, dans tous ses aspects (planification, foncier, formation et accompagnement, commercialisation et transformation), dans le respect et en lien avec les milieux naturels. Elle vise aussi à valoriser auprès des acteurs locaux et du grand public l'ensemble des services rendus par l'agriculture, en recréant une relation forte et mutuellement profitable entre le monde agricole et le monde urbain, qui participe à la transition énergétique, écologique et sociale voulue par Bordeaux Métropole.

En 2020, Bordeaux Métropole a par ailleurs débuté un projet européen FOOD TRAILS pour développer le rôle des villes dans la mise en œuvre de politiques agricoles et alimentaires.

Aussi, afin de mettre en cohérence les actions de Bordeaux Métropole en matière d'agriculture et d'alimentation, Bordeaux Métropole élabore actuellement une Stratégie de résilience agricole et alimentaire (SRAA) qui se traduira en actions opérationnelles. Cette stratégie prendra en compte l'intégralité du système alimentaire, de manière transversale, en allant de la production à la consommation, incluant les activités de transformation, distribution, commercialisation et gestion des déchets.

Le Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural Produire Partager Manger Local (CIVAM PPML), affilié au réseau national des CIVAM agit pour une agriculture plus économe et autonome, une alimentation relocalisée au cœur des territoires, pour l'accueil de nouveaux agriculteurs et pour la préservation des ressources.

Créé en 2009, pour accompagner l'essaimage des AMAP® en Gironde et sur Bordeaux Métropole, le CIVAM PPML, association apolitique et non partisane, appuie des démarches initiées par des groupes d'agriculteurs pour :

- accompagner tout producteur dans la gestion et le développement de son entreprise (technique, stratégique) et de sa commercialisation en circuit-court,
- structurer de nouveaux débouchés pour les maraîchers et producteurs diversifiés en lien avec les démarches alimentaires locales,
- soutenir l'installation et la production en milieu urbain avec la gestion du site de

- l'espace test agricole de Pessac,
- valoriser le pastoralisme et l'élevage extensif.

De plus, lauréat 2020 de l'appel à projet de Développement des Circuits Alimentaires Locaux soutenu par le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine, l'action « Expérimenter la coopération entre maraîchers pour améliorer l'offre en légumes locaux en Gironde », le CIVAM PPML a permis d'expérimenter de nouvelles productions et livraisons par des maraîchers diversifiés vers des opérateurs du M.I.N (grossistes notamment en BIO) ainsi que vers la légumerie 4 gamme de St Loubes (GP4G). En s'appuyant sur les premiers résultats obtenus, le CIVAM PPML peut :

- renforcer son rôle de soutien à la production maraîchère, à la pérennité de projets d'installation et à la diversification maraîchère de viticulteurs,
- structurer et sécuriser de nouveaux débouchés et des approvisionnements pour les acteurs du projet.

Au regard de la politique agricole et des orientations de la Stratégie de résilience agricole et alimentaire, le CIVAM Produire Partager, Manger Local et Bordeaux Métropole renforcent leur partenariat autour des actions de l'installation, de la production et la commercialisation maraîchère et alimentaire à destination de la métropole bordelaise sur la durée de la convention.

1) 2 axes d'actions identifiés dans la convention

Le CIVAM PPML s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre toute action lui permettant de mener à bien les 2 axes d'actions suivants.

AXE 1 : Expérimenter la coopération entre opérateurs pour sécuriser la production et créer de nouveaux outils collectifs (commercialisation, logistique...).

Une attention particulière sera portée par le CIVAM Produire Partager Manger Local et Bordeaux Métropole sur la coordination des actions présentées ci-après avec celles des autres partenaires de Bordeaux Métropole (Chambre d'Agriculture 33, AGAP, Agrobio, ATFL, etc.) ainsi que sur l'opportunité de coopérations pour mener à bien les dites actions.

De même, le caractère innovateur (précurseur) de certaines actions est reconnu par Bordeaux Métropole qui pourra en défendre la primauté auprès de ses partenaires.

1. Evaluer et soutenir le potentiel de développement de la production maraîchère et alimentaire (élevage, céréales...) sur Bordeaux Métropole et les territoires de proximité.
2. Initier et développer une dynamique de coopération entre producteurs et acteurs de l'aval (organiser les conditions favorables à de nouvelles relations partenariales avec des acheteurs en circuits courts)

Pour ces 2 volets, une action spécifique sera menée auprès des producteurs de Bordeaux Métropole pour une redynamisation agricole sur le territoire :

- année 1 : enquêtes/entretiens avec des producteurs ciblés et apport de la méthodologie et des outils mis en œuvre dans le projet de Coopération porté par le CIVAM PPML en 2021-2022
 - année 2 et 3 : selon attentes et besoins repérés, création et animation d'un (ou plusieurs) petits groupes pour impulser de nouveaux projets collectifs
3. Initier et étudier avec les acteurs du projet, l'opportunité et la faisabilité d'une marque collective et d'un produit de 4^{ème} gamme pour créer de la valeur et renforcer la coopération entre acteurs.

4. Participer aux réunions et projets des partenaires (notamment à la stratégie de résilience agricole et alimentaire de Bordeaux Métropole).

AXE 2 : Gérer l'Espace Test de Pessac

Un Espace-Test Agricole désigne une entité fonctionnelle, coordonnée, réunissant l'ensemble des conditions nécessaires au test d'activité. Il a comme fonctions fondamentales la mise à disposition :

- d'un cadre légal d'exercice du test d'activité permettant l'autonomie de la personne – fonction « couveuse » ;
- de moyens de production (foncier, matériel, bâtiments...) – fonction « pépinière » ;
- d'un dispositif d'accompagnement et de suivi, multiforme – fonction « accompagnement ».

Pour mener à bien ses missions, l'espace-test agricole est animé et coordonné dans une logique d'ouverture, d'ancrage territorial et de partenariat – fonction « animation-coordination » (ici le CIVAM PPML).

Le lieu test désigne un lieu physique, support temporaire ou permanent à des tests d'activité.

1. Entretien du site
2. Recrutement et accompagnement des porteurs de projet,
3. Mise en production du site en lien avec les projets de coopération et démarches alimentaires locales

2) Financements accordés par Bordeaux Métropole

Le CIVAM Produire Partager Manger Local a reçu les subventions suivantes de Bordeaux Métropole représentant un montant total de 23 000 € :

- Subvention de fonctionnement 2020 : 7 000 €
- Subvention de fonctionnement 2021 : 7 000 €
- Subvention de fonctionnement 2022 : 9 000 €. Cette subvention a été votée par délibération n°2022-42 en date du 28 janvier 2022. Elle a fait l'objet d'un paiement unique versé le 16 février 2022 au CIVAM.

3) Plan de financement prévisionnel de 2023 à 2025

Le CIVAM Produire Partager Manger Local sollicite la participation financière de Bordeaux Métropole pour un montant de 10 000 € au titre de l'exercice 2023, renouvelable pour le même montant au titre des exercices 2024 et 2025 (sous réserve du vote des crédits nécessaires aux budgets 2023, 2024 et 2025 de Bordeaux Métropole).

Le CIVAM Produire Partager Manger Local devra remettre son budget prévisionnel 2023, 2024 et 2025 au plus tard à la date fixée dans le cadre de la campagne des subventions de chaque année respective, soit 2023, 2024, 2025.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211.10, relatif au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération

intercommunale,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération métropolitaine n° 2018/76 du 30 novembre 2018 relative à l'adoption de la politique agricole métropolitaine, alimentaire et durable,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la politique agricole de Bordeaux Métropole nécessite l'appui des partenaires du monde agricole et en particulier le CIVAM Produire Partager Manger Local, via son expertise et ses missions, ordinaires ou spécifiques sur notre territoire,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 10 000 € par an, soit 30 000 €, pour les années 2023, 2024 et 2025, en faveur du CIVAM Produire Partager Manger Local.

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée.

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal, sous réserve du vote au budget des crédits nécessaires pour les exercices 2023, 2024 et 2025 - chapitre 65, article 65748, fonction 76

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 20 mai 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 25 MAI 2022	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 25 MAI 2022	le Vice-président,
	Monsieur Patrick PAPADATO